

Rappel avant la reprise des championnats !

A l'occasion de la reprise des championnats féminins, il convient de rappeler certaines dispositions règlementaires et pratiques essentielles pour les clubs et licenciées. Explications.

NOMBRE DE JOEUSES "MUTATION"

L'article 160 des Règlements Généraux de la F.F.F. encadre le nombre de joueuses mutées pouvant être alignées sur une feuille de match.

Le nombre de joueuses titulaires d'une licence "Mutation" pouvant être inscrits sur une feuille de match, pour toutes les compétitions jeunes de District (compétitions des catégories U13F à U18F) est de 4 dont 1 hors-période au maximum.

La réglementation est toujours la même pour les compétitions à effectif réduit des catégories Seniors à 8, à savoir 4 dont 2 hors-période au maximum.

L'article 117 des Règlements Généraux de la F.F.F. précise également les dispenses du cachet "Mutation". **Cette dispense n'est pas automatique.** Suivant la situation de votre licenciée, il vous faut faire une demande auprès du Service Licences de la LGEF licences@lgef.fff.fr pour la suppression du cachet "Mutation".

Précisions : le nombre maximum de mutations pouvant être aligné peut varier selon la situation des clubs vis à vis du Statut Mosellan de l'Arbitrage.

DÉLAI DE QUALIFICATION

Toute joueuse est qualifiée pour son club à l'issue du délai de 4 jours calendaires à compter du lendemain de l'enregistrement de sa licence.

A titre d'exemple, pour un dossier de licence complet, enregistré à la date du lundi, la joueuse sera qualifiée le samedi suivant. De même, pour un dossier de licence complet, enregistré à la date du mardi, la joueuse sera qualifiée le dimanche suivant.

Les clubs ont, par ailleurs, la possibilité de consulter, en cas de doute, via *Footclubs*, la date de qualification de leurs joueuses, en allant dans l'onglet "Licences – Liste", puis en cliquant sur leur "date d'enregistrement" respective.

Remarque : pour les licences en statut "non validée" enregistrée dans les délais et non contrôlées par la LGEF, les joueuses sont qualifiées sous réserves de la conformité des documents transmis.

CATEGORIES AUTORISEES A JOUER

Pour chaque catégorie, il convient de vérifier si la joueuse est autorisée à jouer au sein de l'équipe avec laquelle elle souhaite prendre part à une rencontre. [\(+infos\)](#).

Pour toutes demandes de surclassement, il convient de demander un dossier via Footclubs – Organisation – Centres de gestion, onglet Documents (Ligue du Grand Est de Football).

ARBITRAGE

- [Modifications des lois du jeu](#)
- [Pause apaisement](#)
- [Exclusion temporaire](#)

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE (FMI)

Les clubs sont invités à anticiper la préparation de leur rencontre et à prendre connaissance des dernières informations relatives à l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée ([+ d'infos](#)).

La Commission Féminine est disponible pour toutes questions ou informations.